



Ville de Neuchâtel



LA CHAUX-DE-FONDS  
MÉTROPOLE HORLOGÈRE  
UHRENMETROPOLE  
METROPOLI OROLOGIERA  
WATCHMAKING METROPOLIS



## Votation du 24 novembre 2013 sur le plan stratégique HNe **OUI à l'Hôpital neuchâtelois et à la cohésion cantonale**

**Les présidents des Villes de Neuchâtel, de La Chaux-de-Fonds et du Locle ont présenté ce matin leur position commune sur la votation du 24 novembre prochain portant sur le plan stratégique hospitalier du Conseil d'Etat validé par le Grand Conseil<sup>1</sup>. Les trois exécutifs unanimes appellent solennellement la population à voter OUI à ce plan qui permettra non seulement d'envisager sereinement les solutions d'avenir pour le réseau hospitalier neuchâtelois, mais aussi et surtout de préserver l'équilibre entre les régions et, de fait, la cohésion cantonale.**

Ce plan stratégique, élaboré par le Conseil d'Etat et approuvé par le Grand Conseil, est conçu pour couvrir les dix à quinze ans qui nous séparent de la réalisation d'une future solution pérenne, qui tienne compte des évolutions du domaine de la santé et des nouvelles collaborations intercantionales. Accepter ce plan ne remet nullement en cause la réalisation d'un éventuel site unique, il s'agit d'une étape transitoire, soit vers le site unique, soit vers le maintien d'un hôpital multisites réorganisé

L'objet de la votation est de permettre de maintenir des urgences efficaces ainsi que des services de médecine performants sur les sites de Neuchâtel et de La Chaux-de-Fonds. La répartition complémentaire des missions entre ces deux sites assurera la sécurité des patients des deux pôles du canton et évitera de surcharger l'un ou l'autre des sites. Le système proposé permettra de garantir la présence de chirurgiens et de médecins internistes de qualité et en nombre suffisant sur les deux sites.

Par ailleurs, ce plan est une garantie pour entamer sans délai la rénovation des infrastructures dont l'Hôpital de La Chaux-de-fonds a besoin et pour assurer, à terme, des prestations de qualité dans tout le canton. De plus, la présence d'un centre hospitalier reconnu dans le Haut est indispensable pour y maintenir la présence de médecins de famille de premier recours, acteurs-clés d'un réseau de santé performant.

Les trois Villes en sont convaincues: en votant OUI le 24 novembre, la cohésion cantonale en sortira renforcée. La sécurité sanitaire de l'ensemble des Neuchâteloises et des Neuchâtelois sera ainsi améliorée, et le calme retrouvé sur le dossier hospitalier permettra de construire un futur ensemble et dans la sérénité.

Neuchâtel, le 24 octobre 2013

### **Contacts:**

- Olivier Arni, président de la Ville de Neuchâtel, +41 32 717 76 01
- Pierre-André Monnard, président de la Ville de La Chaux-de-Fonds, +41 32 889 00 10
- Denis De La Reussille, président de la Ville du Locle, +41 32 933 84 08

<sup>1</sup> Décret portant approbation des options stratégiques complémentaires définies par le Conseil d'Etat pour l'Etablissement hospitalier multisite cantonal à horizon 2017